Environnement Jeunesse

Éveil au vert

Programme Éveil au vert

Cultiver la sensibilité environnementale dès la petite enfance

Présentation du programme

Anciennement CPE durable, le programme a été conçu pour promouvoir l'éducation relative à l'environnement (ÉRE) dans l'ensemble des milieux de la petite enfance. Afin de répondre à la diversité des milieux et de leurs besoins, il se décline en deux volets : **accompagnement et certification.**

Le **volet accompagnemen**t propose des outils pratiques ainsi qu'un soutien personnalisé offert par notre équipe tout au long de l'année. Il donne également accès aux événements de formations et de réseautages organisés dans le cadre du programme Éveil au vert.

Le **volet certification** est facultatif et permet aux établissements qui le désirent de faire reconnaître leur démarche environnementale. Nous proposons sept parcours thématiques à travers lesquels ils peuvent progresser à leur rythme. Un système de badges de reconnaissance permet également de mettre en lumière les milieux qui se démarquent.

Le programme Éveil au vert propose une expertise ainsi qu'un accompagnement environnemental spécifiquement adaptés au milieu de la petite enfance. Il permet d'intégrer graduellement des pratiques de gestion durable au sein des établissements. Sa force réside dans le partage de bonnes pratiques, la réalisation d'initiatives inspirantes, l'évaluation des performances et la valorisation de projets porteurs.

Participer au programme signifie également s'engager activement dans une démarche d'ÉRE, dont certains éléments de définition sont présentés dans la page suivante

L’éducation relative à l’environnement

L’ÉRE concerne toute forme d’éducation qui a trait au rapport à l’environnement. Plus qu’une éducation au sujet de ou à propos de l’environnement, c’est aussi une éducation dans, par et pour l’environnement. L'objet de cette éducation n'est donc pas l'environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec lui.

L'ÉRE vise à développer une relation consciente, critique et engagée avec l’environnement, en misant sur des compétences personnelles et collectives (savoir-agir), le désir d’agir (vouloir-agir) et la capacité d’agir (pouvoir-agir). Elle dépasse la simple sensibilisation pour devenir une dimension essentielle de l’éducation fondamentale.

Dans le programme Éveil au vert, cette approche se traduit par des formations, des choix institutionnels cohérents et l’engagement collectif, notamment à travers le comité environnemental.

La petite enfance est une période clé pour l'éveil de la sensibilité écologique chez les enfants. On cherche alors à soutenir le développement d'un attachement au monde naturel par l'émerveillement, la curiosité, la découverte, etc.

Devenir membre du programme

Devenir membre du programme Éveil au vert représente un engagement mutuel entre l'établissement et Environnement Jeunesse.

La force du programme réside dans sa capacité mobilisatrice. C'est pourquoi les établissements qui deviennent membre du programme Éveil au vert s'engagent également à mobiliser toute la communauté de leur milieu : la direction, les membres du conseil d'administration, les personnes employées, les parents et les enfants sont impliqués dans les activités.

Pour nous, ceci passe avant tout par l'implication des enfants dans l'ÉRE qui doit être au cœur des prises de décision ainsi que dans la mise en place d'actions et de projets. En devenant membre du programme Éveil au vert, vous consentez également à déployer les ressources nécessaires pour mettre en place une gestion durable au sein de votre établissement. Afin d'atteindre cet objectif, nous vous accompagnons et vous appuyons en vous offrant différents types de ressources.

Les activités du programme :

- Rencontres personnalisées avec notre équipe
- Événement de la rentrée
- Ateliers d'aide à la rédaction du plan d'action et de la politique environnementale
- Formations et cafés réseautage

Devenir membre du programme Éveil au vert, c'est :

- Des outils pour implanter des pratiques durables dans votre quotidien
- Des occasions de formation et de réseautage enrichissantes
- Un réseau inspirant pour partager vos idées et découvrir celles des autres
- Un choix de parcours thématiques pour structurer votre démarche
- Des badges pour reconnaitre et faire rayonner vos initiatives
- Une équipe disponible pour vous accompagner pas à pas

Le volet certification

Le processus de certification propose un cadre structurant visant à améliorer les pratiques au sein des établissements de la petite enfance. Il se décline en sept parcours thématiques, chacun portant sur des enjeux clés du secteur, afin de favoriser l'intégration de l'ÉRE et la mise en place d'une gestion écoresponsable. En fin d'année, la remise d'un certificat vient reconnaître les efforts déployés et reflète les avancées réalisées par le CPE, la garderie, le bureau coordonnateur ou le milieu de garde dans l'adoption de pratiques durables.

Processus de certification

Pour être admissible au volet certification, chaque établissement doit remplir certains critères sur une base annuelle. La période pour atteindre ces critères s'étend chaque année du 1er août au 31 juillet. Les documents requis pour l'analyse du dossier doivent ensuite être remis au plus tard le 7 août.

Le processus de certification inclut une évaluation professionnelle menée par un comité consultatif, chargé d'examiner les candidatures et de formuler une recommandation quant à l'attribution de la certification.

Criteres de certification

- Compléter l'outil de diagnostic et établir les priorités de l'établissement (seulement lors de la première année de participation).
- Créer et animer un comité environnemental et faire le compte rendu annuel de ses activités.
- Choisir un parcours thématique et réaliser 3 actions, dont une nouvelle, en lien avec celui-ci.
- Réaliser un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours.
- Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental.
- Adopter une politique environnementale (à mettre à jour tous les 5 ans).
- Participer à au moins un événement de formation organisé par Environnement Jeunesse*.

*Les événements de formation comprennent les formations, les cafés réseautage ainsi que l'événement de la rentrée.

Fonctionnement

Les parcours thématiques

Dans le but de soutenir les milieux de garde dans l'adoption d'une démarche structurée en éducation relative à l'environnement et en gestion durable, sept parcours thématiques sont proposés.

Ces parcours abordent des enjeux clés pour le secteur de la petite enfance, soit : **l'agriculture urbaine, la biodiversité, l'alimentation durable, la mobilité durable, la gestion des matières résiduelles et les 3RV-E, la connexion à la nature ainsi que la lutte au gaspillage des ressources**. Des parcours personnalisés peuvent aussi être créés en collaboration avec notre équipe.

Chaque année, les établissements sélectionnent le parcours qui correspond le mieux à leurs priorités. Celui-ci oriente ensuite le choix des actions à mettre en œuvre au cours de l'année et constitue la base de l'élaboration du plan d'action.

Badges de reconnaissance

Le système de badges de reconnaissance a été créé pour souligner les initiatives et les bonnes pratiques qui ne sont pas reconnues à travers les parcours, tels que l'entraide dans le réseau, la communication avec la communauté de son milieu de garde, l'implication de l'équipe et la créativité. Les badges sont octroyés sur une base annuelle par les membres du comité consultatif au moment de faire l'analyse des dossiers.

Il existe sept catégories de badges :

- Passeur de savoirs
- Soutien aux pairs
- Milieu en action
- Esprit novateur
- Tisseur de liens
- Communauté mobilisée
- Communicateur hors pair

Un nombre limité de badges sera remis chaque année et ils seront valides pour une période d'un an. Ainsi, selon les actions menées au cours de l'année, un établissement pourra obtenir un badge différent d'une année à l'autre, reflétant son cheminement et son engagement continu au sein du programme Éveil au vert.

Les badges seront attribués par le comité consultatif chargé de l'analyse des dossiers de tous les établissements, au mois d'août de chaque année.

Les mentions coup de coeur

Une mention coup de coeur est décernée à un projet, une politique, une activité ou toute autre initiative se démarquant notamment par son originalité, par son ampleur, par l'implication des parties prenantes, par la pérennité de ses mesures ou par son rayonnement. Les mentions coups de coeur seront décernées en continue, tout au long de l'année.

Documents requis

Pour valider l'atteinte des critères, certains documents doivent être fournis en cours d'année ainsi qu'à la fin de l'année. Des canevas de tous les documents exigés sont disponibles pour les établissements membres.

Voici la liste des documents requis :

- L'outil de diagnostic complété (obligatoire lors de la première année de participation au programme seulement)
- Le compte rendu annuel du comité environnemental
- La politique environnementale de l'établissement (à mettre à jour tous les 5 ans)
- Un plan d'action comprenant au minimum 1 objectif et 3 actions
- L'évaluation annuelle du plan d'action
- Au minimum, 3 fiches d'activité pour décrire les actions réalisées accompagnées de photos

La politique environnementale

La politique environnementale est un engagement adopté par la direction afin de définir la vision de l'établissement en matière d'environnement. Elle permet d'officialiser la démarche et les actions à venir. De plus, l'adoption d'une politique est un bon moyen de renforcer ou de maintenir l'image positive et engagée du milieu. Il s'agit d'un document dynamique, qui évolue avec le temps et les enjeux. C'est pourquoi il est recommandé de revoir la politique tous les cinq ans, pour s'assurer qu'elle reste pertinente et, au besoin, la mettre à jour.

Pour soutenir les milieux dans la rédaction de leur première politique environnementale, nous offrirons chaque année des ateliers d'aide à la rédaction.

Le plan d'action environnemental

Le plan d'action est un outil simple qui aide à organiser l'année en fonction des priorités de l'établissement et du parcours thématique choisi. Il sert à préciser les objectifs, les moyens à mettre en place et les étapes à suivre pour réaliser des actions concrètes ou encourager des changements de comportements au sein de l'établissement.

En fin d'année, il est nécessaire de procéder à une évaluation du plan d'action afin de voir ce qui a été accompli, de mesurer si les objectifs ont été atteints, d'apporter les correctifs nécessaires pour la prochaine année et de célébrer les réalisations.

Pour soutenir les milieux dans la réalisation de leur plan d'action, nous offrirons chaque année des ateliers d'aide à la rédaction.

Besoin de plus de renseignements ?

Écrivez-nous à programmes@enjeu.qc.ca
pour échanger avec l'équipe des programmes

En savoir plus : enjeu.qc.ca

Qui sommes-nous ?

Créé en 1979, Environnement Jeunesse est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers des projets éducatifs et les inciter à agir dans leurs milieux respectifs. Environnement Jeunesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

L'éducation relative à l'environnement constitue un continuum allant de la petite enfance à l'âge adulte. C'est pourquoi Environnement Jeunesse a créé trois programme éducatifs, Éveil au vert, Matière verte et Cégep vert, afin d'accompagner les jeunes tout au long de leur développement et de leur parcours scolaire.

Environnement Jeunesse